



## Traité Kilaïm

### Michna 2 - Chapitre 3

כָּל מִין זֵרְעִים אֵין זֹרְעִים בְּעֶרְוָה;  
וְכָל מִין יִרְקוֹת זֹרְעִין בְּעֶרְוָה.  
חֲרָדֵל וְאַפּוֹנִים הַשּׁוֹפִין, מִין זֵרְעִים.  
אַפּוֹנִים הַגְּמָלָנִים, מִין יִרְקוֹ.  
גְּבוּל שְׁהִיָּה גְבוּהַ טַפַּח וְנִתְמַעֵט, כָּשֶׁר, שְׁהִיָּה כָּשֶׁר מִתְחַלְתּוּ.  
הַתֵּלֵם וְאַמֵּת הַמַּיִם שְׁהֵם עִמְקִים טַפַּח,  
זֹרְעִים לְתוֹכָן שְׁלֹשָׁה זֵרְעוֹנִים:  
אַחַד מְכָאן, וְאַחַד מְכָאן, וְאַחַד בְּאִמְצֵעַ.

Aucune espèce de graine (comme du blé ou de l'orge) ne peut être semée dans un carré [de 6 tefa'him sur 6 tefa'him], mais toutes les espèces de légumes peuvent être semées dans un [tel] carré. La moutarde et les pois à grains lisses [sont considérés comme] des espèces de graines ; les gros pois, comme des légumes [et pourra les semer]. Une bordure qui était haute d'un tefa'h et ensuite elle a diminué, reste valable, car elle était valable au début. Dans un sillon ou dans une rigole qui sont profonds d'un tefa'h, on peut semer trois espèces [différentes] de semences, une d'un côté, une de l'autre côté et une au centre.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)